L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 22 DECEMBRE.

LA PAIX DE L'EUROPE.

Nous lisons dans le *Memorial diplomatique* du 4 décembre :

Nos informations particulières sont entièrement rassurantes au point de vue de la paix générale de l'Europe. L'incident du Canal de Suez n'est nullement considéré par les grandes puissances comme une question politique de nature à amener des complications ; on peut donc dire que l'émotion des journaux n'est guère partagée par les cabinets, qui tous, sans exception, ont les dispositions les plus pacifiques et les plus conciliantes les uns à l'égard des autres.

Nous ne saurions nous élever avec assez d'énergie contre les assertions de certains journaux anglais et allemands, qui prétendent que l'Angleterre est d'accord avec la Russie pour le partage de l'empire ottomans. Ni à Londres ni à Saint-Pétersbourg on ne songe à quoi que ce soit de pareil. Il serait plus exact de dire que les deux cabinets s'appliquent à faire disparaître toutes les difficultés qui pourraient se produire entre eux en Asie ; du côté de l'Europe il n'existe aucune cause de conflit.

LES RÉSERVISTES FRANÇAIS DE 1867.—Les journaux français de New York publient la communication suivante :

New York, le 10 décembre 1875.

Monsieur,—Le gouvernement français a adopté, vis-à-vis des réservistes de la classe de 1867 établis à l'étranger, certaines dispositions exceptionnelles dont je viens d'être informé par M. le ministre des affaires étrangères, et par lesquelles vous jugerez probablement utile de donner la publicité de votre journal.

Lorsque les réservistes de la classe de 1876 ont été récemment appelés sous les drapeaux, ceux d'entr'eux qui, étant fixés à l'étranger, avaient effectué, avant la notification de leur ordre de route, les déclarations de changement de domicile prévues par les articles 34 et 35 de la loi militaire, ont été dispensés des exercices. Quant à ceux qui n'avaient pas rempli ces formalités en temps utile, et qui, néanmoins, n'ont pas rejoint leur corps dans les délais prescrits, ils se trouvent en état d'insoumission.

Toutefois, comme les dispositions de notre nouvelle loi militaire relatives à l'appel des réserves viennent de recevoir, pour la première fois, leur application, M. le ministre de la guerre a consenti à user exceptionnellement d'indulgence à l'égard des hommes établis à l'étranger. Il a été décidé, en conséquence, que les poursuites commencées contre les réservistes qui auraient quitté la France avant la notification de leur ordre de route, seraient suspendues, et qu'elles seraient définitivement abandonnées envers ceux qui en sont l'objet, ne seraient conformés aux prescriptions des articles 34 et 35.

A cet effet, ils devront adresser au maire de la commune de leur dernier domicile en France une déclaration écrite constatant leur intention de changer de résidence et indiquant l'époque à laquelle ils se sont établis à l'étranger. Un double de cette pièce devra être remis par les réquérants au représentant de la France dans le pays où ils se trouvent, pour être adressé directement à M. le ministre de la guerre.

Ces mesures bienveillantes, dont le bénéfice sera limité aux réservistes de la classe de 1867, étant essentiellement conditionnelles et ne devant être appliquées qu'à ceux qui auront régularisé leur position dans un bref délai, je ne saurais trop encourager les intéressés à remplir les formalités que j'viens d'indiquer, et j'ajouterai que le consulat général de France à New-York leur fournira, dans ce but, toutes les facilités désirables.

Agréez, etc... A. L. DE LA FORREST.

L'Affaire de Suez.

LES NÉGOCIATIONS FRANÇAISES.

Le *Messager de Paris* publie une lettre que M. Dervieu vient d'adresser à ce journal, et dans laquelle se trouvent les passages suivants, relatifs aux négociations qui ont eu lieu à Paris au sujet des affaires égyptiennes :

Paris, le 1er décembre.

La première opération que j'ai proposée à Paris était l'achat par et simple des 176,602 actions de la Compagnie du Canal de Suez, que vendait le gouvernement égyptien.

L'option de cette affaire m'a été transmise d'Alexandrie le 12 novembre, par la maison A. Dervieu & Cie, à laquelle S. Exc. le ministre des finances l'avait donnée pour quarante-huit heures seulement.

Les conditions étaient le paiement de 92 millions de francs en trois termes et le service d'une annuité de 10 p. c. par le gouvernement égyptien pendant les dix-neuf ans durant lesquels les coupons des actions sont attachés.

En garantie de cette annuité, le gouvernement offrait le revenu de la douane de Port-Saïd.

Le lendemain, 13 novembre, MM. A. Dervieu & Cie me télégraphiaient que le ministre consentait à porter l'annuité à 11 p. c.

Après m'être assuré du concours de quelques notabilités financières de Paris, ce fut cette opération seule que je soumis au groupe qui traitait de la conversion de la dette flottante. l'invitant à y participer. Je considérai comme un devoir de confraternité de ne pas lui laisser ignorer l'option qui m'avait été donnée.

Ma proposition fut écoutée, discutée, enfin rejetée.

Je demandai alors en Egypte une prolongation qui me fut gracieusement accordée jusqu'au 14 novembre.

Je ne fus pas plus heureux auprès des autres groupes financiers auxquels je m'adressai. Comme vous l'avez dit, mon cher directeur, au fur et à mesure que l'obtenais des adhésions, celles de la veille m'échappaient.

Le 19, la maison A. Dervieu et Cie me télégraphiait que S. A. le khédive renonçait à vendre ses actions, qu'il n'aurait seulement une avance de 85 millions de francs pour trois mois, garantie par le dépôt de ses actions et le transfert des 15 p. c. de relèvement sur les bénéfices que les statuts de la Compagnie de Suez attribuent au gouvernement égyptien.

Si à l'expiration des trois mois, le remboursement ne s'effectuait pas, le gage deviendrait la propriété des prêteurs.

La maison A. Dervieu et Cie annonçait qu'elle signait ferme un contrat sur ces conditions, se réservant seulement la ratification du groupe financier que j'avais à former à Paris.

Je ne me suis jamais dissimulé la différence qui existait entre cette seconde affaire et la première.

Je n'en essayai pas moins de trouver des participations à Paris.

Le délai de ratification expirait vendredi dernier 26, à midi.

La dépêche m'annonçant la vente des actions de Suez au gouvernement anglais arrivait à Paris et à Londres, la veille, jeudi 25.

La maison A. Dervieu et Cie, ne recevant pas la ratification qu'elle attendait, avait cru de son devoir de se désister avant même l'expiration du délai qui lui avait été accordé.

Je me borne à vous exposer ces faits, et la seule observation que j'ajouterai à ce récit, c'est qu'il est juste de reconnaître que S. A. le khédive a fait ce qu'il a pu pour que les actions qu'il possédait vinssent en France et non ailleurs.

En terminant, je ne puis qu'exprimer mes regrets de l'insuccès de mes efforts pour convaincre les groupes financiers auxquels j'ai me suis adressé de l'intérêt patriotique et des avantages financiers qu'offrait l'opération que je leur proposais, et de n'avoir pu justifier la confiance que S. A. le khédive avait daigné témoigner à MM. Dervieu et C., et moi.

DERVIEU.

LE SERMENT DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.—Voici, d'après l'*Union de l'Ouest*, la formule de serment imposée aux professeurs des Facultés libres catholiques :

J'admets la sainte Ecriture, avec le sens que tient et a tenu la sainte Eglise, à qui appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Ecritures, et je ne l'entendrai ni ne l'interprétrai jamais autrement que suivant le sentiment unanime des Pères.

Je reconnais l'Eglise romaine, catholique et apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les Eglises. Je jure et promets une véritable obéissance au pontife romain, vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint-Pierre, prince des apôtres.

Je confesse et reçois aussi, avec certitude, toutes les autres doctrines laissées par tradition, définies et déclarées par les saints canons et par les conciles œcuméniques, et particulièrement par le saint et sacré concile de Trente ; pareillement aussi je condamne, je rejette et anathématise toutes les doctrines contraires et toutes les hérésies, quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise.

Moi donc, N..., je jure, promets et m'engage à observer et confesser, constamment et jusqu'à mon dernier soupir, avec le secours de Dieu, l'intégrité de cette foi véritable, de la foi catholique, hors laquelle personne ne peut être sauvé, que je professe présentement de mon plein gré, et que je possède en toute vérité. Je jure et promets de m'appliquer autant qu'il sera en moi, pour qu'elle soit prêchée, enseignée et gardée par ceux qui dépendront de moi, ou dont le soin sera confié à ma charge.

Ainsi Dieu me soit en aide et les saints Evangiles de Dieu, que je touche de ma main !

SARCEY ET LES PETITS CHINOIS.—Franconique Sarcey a depuis peu entrepris une campagne des plus vives contre l'œuvre de la Sainte-Enfance.

M. Sarcey avait prétendu que l'argent recueilli pour le rachat des petits Chinois n'était nullement destiné à cette œuvre, d'abord parce qu'il n'y avait pas de petits Chinois, ensuite parce qu'on trouvait bon d'en faire profiter des établissements d'instruction ecclésiastique.

Or, M. l'abbé de Girardin, directeur de l'œuvre, se trouvant diffamé par les allégations de M. Sarcey, vient de lui intenter un procès et lui réclame la somme de 25,000 fr. à titre de dommages-intérêts.

L'affaire viendra probablement devant la 8e chambre du tribunal civil, le 3 décembre. (*Paris-Journal.*)

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique de Bidwell.

Au No 91 de la rue St-Charles.

MARDI, 21 décembre, et les jours de fêtes.

THE ICE WITCH,

Pièce dont les décors surpassent tout ce qu'on a jamais vu à la Nlle-Orléans, et qui est jouée expressément en vue de

De la Noël et des jours de fête.

L'administration, afin de donner encore plus d'éclat au splendide spectacle qu'elle offre au public, a engagé

LES SEULS MIDGETS, le CORPS DE BALLET ST-FÉLIX, les FRÈRES NICOLO et d'autres artistes.

MATINÉES, MERCREDI et SAMEDI.

La matinée annuelle à laquelle la DISTRIBUTION DE CADEAUX se fait aura lieu le jour de Noël. 21dée—

AVIS.

NEW ORLEANS DAILY DEMOCRAT.

DES arrangements complets ayant été pris pour la publication, le ou vers le 15 courant, du "NEW ORLEANS DAILY DEMOCRAT," qui doit remplir la mission qu'avait le "*Sunday Delta*" et remplir le principal objet de son fondateur, lequel était d'assurer au peuple de la Louisiane un journal quotidien démocrate, digne de foi et indépendant, cela rend inutile la continuation de la publication du *Delta*. Nos amis, abonnés et annonceurs, trouveront dans le *Democrat* un journal digne de leur confiance et de leur appui, et nous demandons pour lui le bienveillant patronage qu'ils ont accordé au *Delta*.

5déc—tf WM. WOELPER.

Département des Finances,

Hotel de Ville.

Nlle-Orléans, 5 novembre 1875.

DES propositions cachetées seront reçues, jusqu'au mercredi, 22 décembre, à midi, pour l'échange de trois mille huit cents (3,800) bons à prime, tirés, avec leur valeur et intérêt sur la face, pour d'anciens bons de la ville de la Nouvelle-Orléans, des anciennes villes de Jefferson et de Carrollton.

Les enchères devront indiquer la classe des bons et le montant des coupons échus, qui devront être attachés, ou, en l'absence de coupons, le montant de l'intérêt de ceux ci jusqu'en janvier 1876, et toutes les offres devront couvrir les bons et l'intérêt.

Tous les anciens bons échangés seront conservés intacts jusqu'à ce que les bons à prime soient rachetés par des primes.

Les propositions devront être adressées aux commissaires de la dette consolidée et endossées "propositions pour l'échange de bons."

Le droit de rejeter toutes les enchères est réservé

ED. PILSBURY,

6nov—2 f p.s jus. 22 déc '75 Administrateur

Les citoyens français

QUI ont des réclamations contre le gouvernement des Etats Unis et les citoyens américains qui en ont contre le gouvernement français—qu'ils aient ou soit de la cause ou la date—sont informés que les *consignées*, ayant toutes les facilités nécessaires, se chargeront de les présenter et d'en toucher le montant.

MCGLON & NIXON, avocats,

Au No. 61 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

22nov.—1m.

AVIS.—No 145 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, 14 novembre 1875.—Les personnes qui ont en dépôt aux gages des objets au Mont-de-Piété Français, Office, 145 rue de la Commune, sur lesquels un intérêt est dû depuis le 31 août 1875, sont priées par le présent avis d'avoir à payer cet intérêt avant que le 1er décembre 1875, à défaut de quoi ils perdront tout titre aux livres propriétés qui seront vendus.

R. H. WOOD, propriétaire.

M. JOHN PHEBUS, directeur,

24 face de l'Hôtel St-Charles.

14nov—12jr

Banque Nationale de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 1 décembre 1875.—L'assemblée des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le lendemain MARDI, de janvier, à la mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY,

1déc—1m Caissier.

Workingmen's Bank—Banque des Travailleurs.—Il est fait connaître des directeurs de cette banque aux ses, au bureau de la banque, 94 de la rue du Camp, le 1 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. B. MONDIEGT,

12déc—1m Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Home Nlle-Orléans, le décembre 1875.—A la dernière assemblée du Bureau des directeurs, tenue le 6 de ce mois, un dividende de 5 POUR LA PART par action a été déclaré, payable aux actionnaires à dater du 1er janvier 1876.

Les livres de transfert seront fermés durant les dix jours précédant cette date.

C. E. LEWIS,

10déc—1jan Secrétaire.

Banque Nationale de Hutinelle.—Nlle-Orléans, 10 déc. 1875.—L'élection annuelle des neuf directeurs, pour l'année courante, aura lieu, au local de la banque, No 16 de la rue du Canal, le 12 MARDI, 14 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHARLES MITCHEL,

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

10déc—12j

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 10 décembre 1875.—Vis-et-dire que conformément à l'article 11 de la Charte de cette compagnie, l'élection annuelle des directeurs, pour l'année prochaine, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, au 2e des bureaux du Canal, le LUNDI, 10 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS,

11déc—jus 24déc Secrétaire.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Bureau No 102 rue du Canal.—Nlle-Orléans, décembre 1875.—Avis est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année 1876, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 17 décembre 1875, de 10 heures à 4 heures P. M.

O. LANAUX,

7déc—jn 27 Secrétaire.

Bureaux de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton.—Nlle-Orléans, décembre 1875.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 3 janvier 1876, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux, No 17 de la rue Baronne.

P. McBRIDE,

2déc—1m Secrétaire.

Bureaux de la compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.—Nlle-Orléans, 3 décembre 1875.—L'élection annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 3 janvier 1876, de 10 heures du matin à midi et quart, aux bureaux de la compagnie, No 17 de la rue Baronne.

P. McBRIDE,

3déc—1m Secrétaire.

BANQUE D'AMERIQUE.—Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1875.—A une assemblée du Board des directeurs tenue ce soir, il a été résolu de cesser les opérations actives et de mettre la Banque en liquidation immédiatement.

EDGAR HINCKS,

1déc—3j Caissier.

Bureaux du New-Orleans Credit Foncier Association—Au No 46 de la rue Decatur.—Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs de cette société, la résolution suivante a été adoptée :

Résolu, que les actionnaires qui n'ont payé qu'une partie de leurs actions, soient avertis de payer en plein, d'ici au 31 décembre 1875, le reste de ce qu'ils doivent, sinon leurs actions seront déclarées forfaites conformément à la charte de cette compagnie.

22nov—au31déc A. SAULET, Secrétaire.

Dispensaire homoéopathique de la Nlle-Orléans,

154.....CANAL.....154

Entre Baronne et Carondelet,

Consultations gratuites pour les pauvres.

LUNDI, de 4 à 5 h. du soir, Dr WALTER BAILEY, Maladies des femmes.

MARDI, de 4 à 5 h. du soir, Dr JULES CARTIER, Maladies des enfants.

MERCREDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr OGIARD, A Fections nerveuses.

JEUDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr A. G. BELDEN, Maladies du larynx et des bronches.

VENDREDI, de 7 à 8 h. du soir, Dr A. DUPAQUIER, Maladies des yeux et des oreilles.

SAMEDI, de 4 à 5 h. du soir, Dr STOLZENBERG, Maladies de la peau.

DIMANCHE, de 4 à 5 heures du soir Dr W. H. HOLCOMBE, Maladies du cœur et des poumons.

Tous les jours, de midi à 3 h., Dr DEVILLE NEUVE, Médecine générale.

Les Drs Dupaquier et Devilleneuve s'occuperont des cas de chirurgie et d'obstétrique.

Le Dispensaire est sous la direction du Dr Devilleneuve. 1déc—1m

Le Dr. G. P. MALONEY,

150.....Rue du Canal.....150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, aux Dr. du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La force d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour la meilleure dentelle artificielle. 23nov—

FREDERIC SAHUQUÉ,

Chirurgien Dentiste de la Faculté de Paris et de la Havane.

OFFRE ses services dans toutes les parties concernant sa profession et dignes de sa profession. Au courant de tous les progrès constatés jusqu'à ce jour, aussi bien dans la partie scientifique que dans la Prothèse Dentaire, il possède un appareil pour faire les extractions les plus difficiles sans douleur, et employé dans ce but l'Anesthésie Locale qui n'a aucune suite fâcheuse. Il garantit les artificielles, forme les parties des molaires ou autres, avec la plus grande perfection les dentiers artificiels en plaque métallique ou en dentite Percelaine, prix sans concurrence et d'une exactitude contre laquelle le sonne autre ne pourrait lutter. Heures de consultation et opérations de 8 heures à midi et de 2 à 5 h.

Notez-bien ces heures de dentistes les plus autorisés par le moyen d'une préparation à la condition.

Rue Royale No 71.

12nov—2m Entre Conti et Bienville.

Taxes de dessèchement.

TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a l'autorisation de la mandate de dessèchement. Une demande qui lui sera adressée directement restera sans effet, et conséquemment à l'acheteur les taux de plus bas.

JAMES B. GUTHRIE, agent.

5mai—1an Au No 122 de la rue Gravier.

Bureau de Prêt du Peuple.

Coin Royale et Conti.

Entrée privée, 62 rue Conti.

PRÊTS libéraux faits sur dépôts de Diamants de Montres, de Bijoux et de toute espèce d'argenterie. 27nov—4m.

CHARBON !

COAL H. & C. TYLER, au No. 9 de la rue Carondelet, livrent du charbon Pittsburg, Anthracite et Cannel aux familles, aux fabriques, aux bateaux, etc. Aux plus bas prix du marché. 1er sept—6m.

Hy. J. MONTAGNET,

COAL (Successeur d'A.P. LAINE, agent)

MARCHAND DE CHARBONS.

Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

Il approvisionne promptement les familles et les bateaux à vapeur. Son dépôt est sur la Levée, au ferry du St Gatlick; son bureau, No 127 de la rue Common près Carondelet, Nlle-Orléans. Les ordres sont reçus à l'un ou l'autre endroit. Il vend le charbon au prix courant du marché et livre, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 1er sept—6m

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre St.-Charles.

Engagement de l'incomparable

LOTTA,

qui sera secondée par le comédien favori, Mr R. A. LUCKE, l'enfant adoré, Mr C. W. COUDOUKE, et toute la troupe de Mr Henry E. Abbey.

LUNDI et jusqu'à nouvel ordre, le grand drame de ZIP : Zip.....LOTTA

Samedi (Noël) Grande Matinée—LOTTA.

20déc—7

GYMNASE DES DAMES.

Institut calisthénique et orthodonique,

Sous la direction immédiate de

MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $15, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5 ; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase du résidence—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir ! qu'est-ce que le passé ! qu'est-ce que nous ! quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qui le nous impose le plus de connaître !

Madame Anna doit le nom seul une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie : bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office : rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures : depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir. 16nov—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste ; et maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place de vous mettre le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et le destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des très cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladie d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France. Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 8 à 8 heures.

20mars—1an

Chaussures.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

GROS ET DÉTAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéversables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud.

Chaussures de 1re classe depuis $36.00 jusqu'à douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche 20, rue St-Charles, près Canal.

Les ordres de la Ville sont que ceux de la campagne sont promptement exécutés 23nov—

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui lui permet d'exécuter de pale au intérêt de ses qu'il y a de ce genre sans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et du fini du travail ; elle lui permet de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chèvres, ma. $5.50

Idem en peau de veau.....$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau de la marque française de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier inférieur fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. Il est tout simplement un soulier ordinaire à chevilles en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

19mai—1an R. CABAUD.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE.

E. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances faites sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

27sept—1an

BALANCES DE FAIRBANKS

Pour Sucre et Coton.

Conformes à l'étalon des Etats-Unis.

SUCCURSALE

53 Rue du Camp, 53

20déc—2j W. B. BOWMAN, Agent.

LUMBER

BOIS de construction et de charpente.

Prix au manufacture.

Nevers & Hery,

MAISON FRANÇAISE No 315 Julia street, Nouveau Bass

9mai—1an

Dépôt de machines à coudre à vapeur de GRICO.

Et Emporium de la mode pour le Sud

154 RUE DU CANAL.

VENTE, achat, échange et réparation de toute espèce de machines à coudre. Elles sont également louées à raison de $1 par semaine, et cet argent compte plus tard dans le prix d'achat, quand on se décide à en prendre de quelque système que ce soit. Venez chez nous ou dites nous de passer chez vous. Notre dépôt est dans la partie la plus belle de la rue du Canal : tout le monde sera satisfaite. 1janv—1an

Restaurants, Hôtels, &c.

HOTEL DE LA MARINE,

RESTAURANT FRANÇAIS.

149 Bleecker Street, NEW YORK.

Table d'hôte à midi et de 5 à 7½ heures.

CAFÉ ET BILLARDS.

A. DELAPORTE, Propriétaire.

Succ. de J. LABRIU.

☞ Les journaux français des Etats-Unis, du Canada et de la France etc., etc., sont reçus régulièrement.

Interprète et renseignements obtenus gratis. 6oct—1an.

Restaurant des Quatre-Saisons.

MR. JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, préviens son ami de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No 153 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue, entre St. Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons parfaitement bien ventilés, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront toute le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 10janv—1an

Commercial Restaurant,

107.....Rue de la Douane.....107

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les soirées, les matinées et les bals ; des salons particuliers au premier ; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits.

Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 6oct2—1an

CONSULAT DE FRANCE

—DE—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature Consulaire doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 25 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, etc.)

Les Français résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui voudront s'adresser à obtenir des renseignements consulaires de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississippi, Nord de la Floride, Arkansas, Indiana, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes :

ALLMAND, (Jme Frère)—AURORE, (Françoise)—BARRET, (Desire)—BERTHELOT, (Léon)—BRIONDO, (Germain)—BOGEY, (Claude)—BOISSIÈRE, (Jules Henri)—CALLEGARI, (Mme née Rebaudo)—CARO, (Mr)—COUME, (Jeanne Marie)—DAGNEAU, (Isaac)—DAVIROT, (Jean Marie)—DEFRANCE, (Yve Marie)—DUPÈRE, (Louis Joseph Honoré)—DESMONTS, (Amédée)—DUGAST, (Marie Mathilde)—DUGAST, (Laure Adelina)—FAURE, (Alfred)—FRANCHINI, (Mlle Saimon)—GAYOUÈ, (Victor)—GENTET, (Georges)—GONTHIER, (Achille Charles Louis)—JANNET, (Jean)—JAUQUET, (Jean)—JARRIAN, (Claude Francois)—KEIFFER, (Justin)—LAUVERJAC, (Joseph)—LOMBARD, (Elisée Félix Antoine)—LOKIN, (Joseph)—MASSET, (Jules)—MELIS, (Mr)—MEYER, (J.)—MILLER, (Mr)—MIRAILLAT, (Joseph) ORY, (Charles)—PRÉVOST, (Toussaint, Jean Marie)—PORTE, (Jean)—RENDON, (Claudius et James)—RIVOIRE, (Charles)—SARRAT, (Auguste)—STOUDE, (Francis)—TIBLER, (Laurent et Jean Baptiste)—VERGIRON, (Joseph Lauvejac)—VIGNALET, (Marcel)—VIDAL, (Charles).

Ce 16 Novembre 1875.

Le Consul gérant,

8nov—tf VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 54 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN F. DUFOUR,

No 54 Exchange Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau de No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Bouanns au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle en particulier et le public en général de la bienveillance dont il a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

1er oct.—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA PAIX, COMMUNE,

NLLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.

PH. W. DIELMAN, Vice-Président

EMIL MAIER, Secrétaire.

H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS :

J. Armbruster	J. Kohn,	H. F. Theurer,
G. H. Braughin,	Geo. Binder,	P. Thormschlen,
H. Curtius,	G. L. L. Meyer,	J. Voelkel,
C. Del Sondio,	H. Oertling,	Frank Vattar,
P. W. Dielmann,	H. Redwitz,	J. J. Weckerling
A. Gaiser,	L. Reder,	J. A. Weiert,
L. Grunewald,	Thomas Schorr,	H. Zuberbier,
J. Massinger,	H. Schulte,	F. M. Ziegler.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHAPELLA, président.

J. C. CRAWFORD, secrétaire

—DIRECTEURS—

Victor Maignan,	A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy,	A. Bonneau,
H. Salomon,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gully,
	A. Chapella.

fév—1an

LOUISIANA SAVINGS BANK

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL.....$500,000

E. C. PALMER, président.

JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. R. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de quarante cents et au-dessus et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1an. JOHN WALTON, caissier.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

154 RUE DU CANAL.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer,	David Urquhart,	
George Jones,	John G. Gaines,	
Thomas A. Adams	Carl Kohn,	
Thos. Allen Clarke	Christian Schneider,	
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.	

Intérêts sur les dépôts.

DAVID URQUHART, Président.

CHAS. KLEINAW, Trésorier. 10janv—1an

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Barone,

J. L. GUBERNATOR, Président.

M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leurs ordres. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité : cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et plus ; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

1er mars 75—1an

$1,500,000

EST la succession publique paient tous les Etats-Unis et leurs de privilèges d'actions, de bénéfices acquises de Wall Street. La maison de Mr Alex. Frothingham & Co., 12 Wall street, New York, connue, dans le monde entier, pour son honnêteté, offre d'envoyer, gratuitement, aux personnes qui le demandent, leur rapport financier hebdomadaire et un livre qui explique comment des pauvres jusqu'à des milliers de piastres peuvent être placées. Ceux qui n'ont que peu d'argent à placer peuvent d'autant davantage que les grands opérateurs. Demandez le rapport le plus récent. *Boston Post*, 12 nov.

Soumettez à

ALEX. FROTHINGHAM & CO.,

Banquiers et courtiers, 12 Wall Street, N.-Y.

14déc—1f

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs sérieux et ouvriers en tous genres. Elle ne sont ouverte pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant des ouvriers. Les bureaux seront gratuits à l'heure au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,

11 sept—1an EDGAR LARUE.

Avez-vous besoin d'argent ?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements de dames et de hommes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1. par mois On se rend à domicile. Ecrire Dauphine.

J. BEGON.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

ÉPICERIES, VINS, LIQUEUR

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville.

17 juin 75—1an Nlle-Orléans

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par

J. A. LACROIX,

Au coin des rues Française et Victoire.

BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet de toutes espèces de souliers.